



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Unité départementale d'Eure-et-Loir  
Affaire suivie par Camille FEVRIER  
Inspectrice de l'environnement  
Tél : 02 37 20 50 50

Mél : [camille.fevrier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:camille.fevrier@developpement-durable.gouv.fr)  
[ud28.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud28.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr)

Chartres, le 28 juin 2022

à  
Monsieur le Directeur

**Objet :** Installations classées pour la protection de l'environnement - Votre demande prolongation du délai de réponse à la demande de compléments du 21/01/2022

**Ref :** 8145/LAEX/CF/IC220386

**Copie :** SRCT, [jonathan.sivera@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jonathan.sivera@developpement-durable.gouv.fr), BPE

Monsieur le Directeur,

Vous avez déposé le 08/12/2021 auprès de madame la Préfète un dossier de demande d'autorisation environnementale. Vous avez été invité par courrier du 21/01/2022 à compléter votre dossier dans un délai de 6 mois.

Par courrier du 31/05/2022, vous sollicitez un délai supplémentaire de 3 mois afin de répondre à la demande de compléments.

Il est pris note de votre demande et le délai de réponse à la demande de compléments est porté de 6 à 9 mois.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La Chef de l'Unité départementale

**Destinataire :** [sheidmann@cds-services.fr](mailto:sheidmann@cds-services.fr)

Elodie SALIN